

CAPN A du 27 octobre 2022

RÉUNION D'INFORMATION SUR LE MOUVEMENT DE PRÉPOSITIONNEMENT DES INSPECTEURS STAGIAIRES

Pour rappel, depuis la loi de transformation de la Fonction Publique, il n'existe plus de Commission Administrative Paritaire concernant les actes de gestion. En conséquence, il n'y a plus de CAP pour les 1^{ères} affectations des inspecteurs stagiaires (IS).

Une réunion d'information a cependant été organisée sur la matinée du 27 octobre, pour l'ensemble des 1^{ères} affectations.

La réunion était dirigée par la chef du nouveau bureau Affectation, mobilité et carrière des A+ et A, Mme Stéphanie Dachary-Mlneck. Elle a précisé que seuls les dossiers d'IS ayant des situations individuelles particulières pouvaient être évoqués.

Avant la présentation du mouvement, nous avons pu nous exprimer.

➤ **La CGT** a demandé que soit communiquée la volumétrie des postes proposés par direction aux IS. La réponse fut ferme et définitive : **NON**.

La Direction Générale (DG) argue qu'elle n'est pas connue assez finement au 1^{er} septembre. Les chiffres définitifs sont fixés plus tard, après des échanges en bilatérales avec les DD/DRFIP et prise en compte des demandes de sélection IDIV à titre personnel.

➤ **Pour la CGT**, il est inconcevable que la volumétrie ne soit pas arrêtée au 1^{er} septembre. Le nombre d'inspecteurs stagiaires, ainsi que les mutations des titulaires, étant connus depuis longtemps.

➤ **La CGT** a interpellé la DG sur la nouveauté de cette année : la possibilité pour les IS de candidater sur des postes au choix (PAC) lorsque ces derniers sont réputés vacants au 1^{er} septembre 2022, postes fléchés services centraux, Directions Nationales Spécialisées et certaines Dircofi exception faite de la DIRCOFI Ile-De-France.

En effet, les Organisations Syndicales (OS) n'ont pas été associées à cette décision, ni même prévenues. Les OS l'ont découvert en même temps que les IS.

Dialogue social, vous avez dit Dialogue Social !

D'autre part, tous les postes offerts n'ont pas été pourvus. Cela a entraîné de la déception, voir de la frustration chez les IS.

La DG explique cette décision par deux constats :

- D'une part, il reste, au 01/09/2022, des postes vacants dans tous les services PAC proposés aux IS ;
- D'autre part, les années précédentes, la DG devait pré-positionner des IS en surnombre en Ile-De-France en prévision des affectations sur des PAC en mai suivant avec le mouvement des titulaires.

Cette nouveauté est, selon la DG, plus satisfaisante pour les IS, les services PAC, et les directions de pré-positionnement.

Quant aux PAC non attribués à des IS, la DG évoque les motifs suivants : délai contraint, pas de candidat, pas de bon profil, pas de volonté de recruter et préférence pour attendre le prochain mouvement au choix. La DG explique d'ailleurs qu'elle n'a pas obligé les directions à recruter.

La DG précise vouloir s'améliorer et réfléchir à l'organisation d'un temps plus important pour expliquer aux IS ce que sont les services de centrale et les missions en DNS.

Elle considère que c'est un plus que certains IS aient déjà obtenu un PAC sans passer par un pré-positionnement en DD/RFIP et qu'il y aura un deuxième tour lors du mouvement au choix des titulaires.

Pour la CGT, il y aura encore de la frustration et un sentiment d'injustice chez les IS puisque leur bloc fonctionnel limitera les futures candidatures sur les PAC.

Pour les OS, il est impératif que l'ENFiP organise dès le mois de septembre un forum métiers afin de permettre aux IS d'appréhender les missions exercées sur les PAC.

☛ **La CGT** a dénoncé le fait que pour la première fois, cette année, les IS n'ont même pas eu de demi-journée libérée dans leur emploi du temps pour leur permettre de rédiger leur demande de 1ère affectation, leur CV et leur lettre de motivation. Ils ont cruellement manqué de temps. **La CGT** a demandé que celles-ci soient rétablies.

Concernant les demandes d'affectations en local, les IS ont jusqu'au 6 novembre (un dimanche) pour envoyer leurs souhaits à leur direction. Ces dernières doivent impérativement faire remonter les affectations locales des IS pour leur positionnement en Bloc Fonctionnel à l'ENFiP, au plus tard le 18 novembre.

Il n'en demeure pas moins que le délai accordé aux inspecteurs stagiaires devant compléter leur fiche de souhait et pour la plupart l'accompagner d'un CV demeure insuffisant, d'autant que ces derniers sont actuellement en congés.

Il semblerait que le droit à la déconnexion lorsque l'on est stagiaire ne soit pas admis à la DGFIP.

☛ **La CGT** a donc demandé que le délai soit prorogé d'à minima une journée.

La DG n'a pas donné suite à cette demande.

☛ **Pour la CGT**, cela est inacceptable.

La CGT est revenue sur la problématique des couples IS/IS. En effet, ils n'avaient pas la possibilité de faire de demandes liées. Cependant, la DG a précisé avoir fait preuve de bienveillance et a affecté 4 couples dans le même département:

☛ **La CGT** est revenue sur la problématique des couples Contrôleur Stagiaire (CS)/IS.

Compte tenu du calendrier de cette année et de la non possibilité pour ces derniers de déposer une demande liée, la non communication de la date de parution du mouvement des CS a maintenu les stagiaires concernés dans une grande incertitude jusqu'au dernier moment.

Pour rappel dès le 8 septembre dernier, lors d'un Groupe de Travail ENFiP en présence d'Olivier Rousseau, la CGT était intervenue pour que le bureau affectation, mobilité et carrière des B et C publie le mouvement des CS avant la date de clôture des dépôts des demandes de 1ère affectation de celui des IS.

Alors que les IS avaient jusqu'au 21 septembre pour déposer leur demande de 1ère affectation, le mouvement des CS n'a été communiqué que le matin même après plusieurs échanges entre la CGT et les bureaux concernés.

Si le bureau Affectation, mobilité et carrière des A+ et A indique que la problématique réside dans le fait que ces deux mouvements sont gérés par deux bureaux différents et précise avoir tout mis en œuvre pour que les stagiaires concernés puissent bénéficier d'une priorité lorsque cela était possible en faisant preuve de bienveillance, il n'en demeure pas moins que la DG doit revoir sa copie et tout mettre en œuvre pour que cette situation ne se reproduise plus.

Cet échange a également été le moyen pour la DG, de signaler aux OS qu'encore trop d'IS n'élargissent pas assez leur liste de vœux.

Concernant les DOM, la DG a reconnu la difficulté de réaliser des affectations, tant pour les IS que pour les titulaires.

☛ **Pour la CGT**, encore une fois, le mouvement met en avant la quasi-impossibilité pour les collègues ultra-marins de rentrer dans leur département d'origine.

Le mouvement de pré-positionnement en chiffres, communiqués par la chef de bureau :

- ➡ 9 directions ont été fermées aux IS ;
- ➡ 1 136 IS dont 75 fonciers et 47 informaticiens ont été affectés ;
- ➡ 446 demandes prioritaires ont été déposées, dont 119 obtenues au titre de la priorité et 219 sans ;
- ➡ 86 % des affectations ont été prononcées sur les vœux de 1 à 10 ;
- ➡ 62 affectations sur des Postes aux Choix ;
- ➡ 32 demandes de priorité handicap, soins enfants ont été déposées, seules 12 ont été validées (les 20 autres ayant des justificatifs jugés insuffisant) ;
- ➡ 9 IS généralistes ont fait l'objet d'une affectation d'office sur la DDFIP 93 et 2 IS foncier (DDFiP 02 et DDFiP 60).
- ➡ Concernant le service relocalisé de Decazeville (DDFiP 12), 3 postes étaient à pourvoir mais faute de candidatures, seuls 2 affectations ont été prononcées.
- ➡ Concernant le service relocalisé de Château-Thierry, aucune candidature de stagiaire en missions foncière, le poste demeure vacant.
- ➡ 17 IS contractuels (recrutement d'agents en situation de handicap) suivent une formation dans les établissements de l'ENFiP.

POUR LA CGT, il n'en demeure pas moins que seuls ceux qui obtiennent leur premier vœu peuvent être totalement satisfaits.

LA CGT FINANCES PUBLIQUES REVENDIQUE des règles de mutation nationale avec une affectation la plus fine possible: géographique sur une résidence et fonctionnelle sur une mission/structure.

Elle revendique un mouvement unique titulaires et stagiaires classés selon la règle de l'ancienneté administrative et la suppression de tous les délais de séjour.

Nous exigeons également de véritables instances paritaires sur la mobilité et les promotions, seules garantes de la transparence pour les agents sur les actes de gestion les concernant et la défense de leur dossier.